

PROCES-VERBAL

COMITE DE DIRECTION réunion plénière (par visioconférence)

21 Mai 2021

Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

Membres élus présents :

Mesdames Christine AUBERE, Valérie COLIN, Joëlle MONLOUIS, Ghislaine YESLI KERRAD
Messieurs Ahmed BOUAJAJ, Philippe COUCHOUX, Bruno FOUCHET, Gilbert MATHIEU,
Christian PORNIN, Rosan ROYAN, Simon VEISSIERE, Daniel VOISIN

Membres de droit présents :

Messieurs Philippe SURMON (Président du District PARISIEN), Philippe COLLOT (Président du District de la SEINE-ET-MARNE), Jean-Pierre MEURILLON (Président du District des YVELINES), Claude DEVILLE-CAVELLIN (Président du District de l'ESSONNE), François CHARRASSE (Président du District des HAUTS-DE-SEINE), Denis TURCK (Président du District du VAL DE MARNE)

Assistent :

Mesdames Sophie GERMAIN (Directrice Générale), Manuela BASTOS (Trésorière Adjointe du District du VAL-D'OISE)

Messieurs Christophe LAQUERRIERE (Animateur de la Commission Régionale de Gestion et de Formation des Délégués), Gérard VIVARGENT (Vice-président du District de la SEINE-SAINT-DENIS), Olivier BIRON (Directeur Général Adjoint), Michaël MAURY (Directeur Général Adjoint), Ali MOUCER (Directeur Technique Régional)

Absents :

Madame Marie-Christine TERRONI (excusée)

Messieurs Paolo DE CARVALHO (excusé), Claude DELFORGE (excusé), Nasser GAMMOUDI (excusé)

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU COMITE DE DIRECTION DES 12 AVRIL ET 10 MAI 2021

Les membres du Comité de Direction ont pris connaissance du procès-verbal transmis en amont de la présente réunion.

Le Comité adopte à l'unanimité les procès-verbaux de ses réunions des 12 Avril et 10 Mai 2021.

LE POINT SUR LES EFFECTIFS LICENCIES

Il est préalablement rappelé que la saisie des licences 2020-2021 a été arrêtée par la F.F.F. au 30 Avril dernier.

Depuis la dernière réunion plénière du Comité, le 12.04.2021, la Ligue a enregistré 762 licences ; ainsi, au 20.05.2021, la Ligue enregistre 243 117 licences au titre de la saison 2020-2021, soit une baisse de 10,59% par rapport à la fin de saison dernière (- 28 804 licences).

Au niveau national, la baisse globale par rapport à la fin de saison dernière est de 10,46% (- 222 307 licences). La Ligue termine en tête du classement des Ligues au nombre de licences enregistrées.

Les membres du Comité prennent ensuite connaissance à l'aide de différents tableaux de :

La répartition des licences enregistrées par District

	77	78	91	92	93	94	95
Nbre de licences	35 621	36 859	31 154	38 699	35 373	33 090	32 321
Variation N-1 (en volume)	-4 919	-3 236	-4423	-4807	-4346	-4192	-2883
Variation N-1 en %	-12,13%	-8,07%	-12,43%	-11,05%	-10,94%	-11,24%	-8,19%

Avec – 4 919 licences, le District de SEINE-ET-MARNE est celui qui enregistre la plus forte baisse en volume sur le territoire francilien ; cette baisse fait reculer ledit District à la 3^{ème} place du classement des Districts au nombre de licenciés.

A l'inverse, avec – 2 883 licences, le District du VAL-D'OISE est celui qui enregistre la baisse la plus limitée. En valeur relative, c'est le District des YVELINES qui enregistre la baisse la plus limitée avec – 8,07%.

Répartition des licences enregistrées par catégorie

Compte tenu de la faible évolution du nombre de licences depuis la dernière réunion du Comité, les constats effectués précédemment sont inchangés avec notamment :

. Baisse du nombre de pratiquants du football Libre (Filles & Garçons) : - 10,71% (- 24 163 licences)

Dont – 18% (- 15 752 licences) dans le Foot d'Animation

Dont – 14,92% (- 2 725 licences) chez les pratiquantes féminines

. Baisse du nombre de pratiquants Futsal : - 27,60% (- 2 230 licences)

. Augmentation du nombre d'Animateurs (+ 65 animateurs, soit + 6,10%) et d'Educateurs BEF/BMF (+ 105 éducateurs, soit + 9,62%) mais baisse du nombre d'Educateurs Fédéraux (- 313 éducateurs, soit – 12,64%)

. Baisse du nombre de dirigeants : - 4,52% (- 1 032 licences)

Les membres du Comité prennent enfin connaissance d'informations générales sur les licences 2021/2022 :

. Ouverture de la saisie des demandes de licence 2021-2022 le Mardi 1^{er} Juin 2021 (soit une semaine plus tôt que les saisons précédentes).

. Mise en ligne dans les tous prochains jours des documents relatifs à la campagne des licences et transmission de ceux-ci aux clubs via leur messagerie officielle. Afin d'assurer une large diffusion de l'information, les Districts sont invités à la relayer sur leur site Internet.

. Organisation par la F.F.F. d'un webinaire « Licences - Nouveautés 2021-2022 » le Jeudi 3 Juin prochain de 18h00 à 19h00.

LES INFORMATIONS SUR LA VIE DE LA LIGUE ET DU SECRETARIAT GENERAL

Informations générales

*** Retour sur la réunion du Comité Exécutif de la F.F.F. du 20 Mai 2021**

Le Président revient sur les points abordés lors de la dernière réunion du COMEX qui s'est déroulée le 20 Mai dernier, et notamment sur la désignation des pilotes des projets relatifs au plan fédéral « Performances 2024 ». Il précise par ailleurs qu'aucune décision n'a été prise quant aux relégations de National 1, D1 Féminine et D1 Futsal à l'issue de la présente saison.

*** Retour sur la réunion commune des Collèges du 11 Mai 2021**

Le Président revient sur la réunion commune des Collèges des Présidents de Ligue, des Présidents de District et des Autres Acteurs qui s'est déroulée le 11 Mai dernier ; ont notamment été présentés le budget prévisionnel de la F.F.F. pour 2021/2022 et les propositions de modifications aux textes fédéraux qui seront soumis au vote de l'Assemblée Fédérale du 04 Juin prochain.

*** Information sur les dossiers d'engagement 2021/2022**

Il est rappelé que les dossiers d'engagement pour la saison 2021/2022 sont disponibles, depuis le 12 Mai dernier, en ligne via l'Extranet Ligue, étant précisé que l'accès audit dossier est bloqué pour les clubs qui n'ont pas régularisé leur situation financière vis-à-vis de la Ligue. Il est par ailleurs rappelé que malgré une saison 2020/2021 « blanche », cette campagne d'engagement pour la saison 2021/2022 est nécessaire afin de s'assurer du réengagement des équipes engagées en 2020/2021 et ce, afin d'entériner la composition des groupes des Championnats Régionaux 2021/2022 au mois de Juin 2021.

*** Tarif de la licence « Volontaire »**

Il est préalablement rappelé qu'afin d'identifier le plus grand nombre de personnes impliquées dans les clubs d'une manière ou d'une autre, et de valoriser l'implication bénévole dans les clubs, l'Assemblée Fédérale du 12 Mars 2021 a décidé de la création d'une nouvelle licence dénommée licence « Volontaire ».

Cette nouvelle licence qui permet de souligner l'appartenance à un club, est réservée à toutes les personnes exerçant des fonctions non officielles au sein d'un club (parent accompagnateur, intendance, événementiel, buvette, etc.) ; le titulaire d'une licence « volontaire » ne peut donc pas être inscrit sur une feuille de match mais il bénéficie de la couverture en assurance attachée à n'importe quelle autre licence.

Après discussions, le Comité décide de (i) fixer le prix de la licence « Volontaire » entre 5€ et 6 € (dont 2 € au titre de l'assurance licence) pour la saison 2021/2022 et (ii) conserver la même proportion entre la part Ligue et la part District dans le prix de la licence « Volontaire » que celle applicable pour la licence « Dirigeant ».

Il est par ailleurs convenu qu'un support de communication sera réalisé afin de faire la promotion de cette nouvelle licence.

*** Situation financière des clubs – Solde des comptes-clubs**

Le Comité,

Après avoir rappelé que le calendrier des échéances financières des clubs vis-à-vis de la Ligue a été modifié pour la saison 2020/2021, et ce, afin de tenir compte de la situation sanitaire,

Pris connaissance de l'état des règlements de l'appel à cotisations du mois de Février 2021, et des soldes des comptes-clubs à ce jour en tenant compte des Fonds de Solidarité PSG et CREDIT MUTUEL,

Décide de procéder à l'envoi d'un relevé de compte-club, lequel comprendra notamment le solde des licences 2020/2021 et les sanctions financières prononcées par les Commissions idoines suite à des dossiers disciplinaires ou réglementaires.

* District PARISIEN : le point

Le Comité est informé que dans le cadre de l'accompagnement du District PARISIEN et de ses élus, il a successivement été organisé deux réunions comme suit :

. Le 22 Avril dernier, une réunion avec les Présidents des Districts PARISIEN, des HAUTS-DE-SEINE, de la SEINE-SAINT-DENIS et du VAL DE MARNE pour aborder la question de l'arbitrage et du rattachement au District PARISIEN des arbitres domiciliés à Paris et officiant actuellement pour le compte des Districts des HAUTS-DE-SEINE, de SEINE-SAINT-DENIS et du VAL DE MARNE.

. Le 06 Mai dernier, une réunion avec le District PARISIEN pour échanger sur la composition des groupes des Championnats Départementaux pour 2021/2022, saison du lancement des compétitions au sein dudit District.

Rattachement des arbitres domiciliés sur le département de Paris

Suite à sa décision du 10 Mai 2021 quant au rattachement au District PARISIEN des arbitres domiciliés sur le département de Paris et officiant actuellement pour le compte des Districts des HAUTS-DE-SEINE, de la SEINE-SAINT-DENIS et du VAL DE MARNE, le Comité précise que ce principe est également applicable aux arbitres domiciliés sur le département de Paris et officiant actuellement pour le compte d'un des Districts franciliens non visés dans sa décision du 10 Mai 2021 ; à titre d'exemple, un arbitre domicilié sur le département de Paris et officiant actuellement pour le compte du District des YVELINES sera lui aussi automatiquement rattaché au District PARISIEN à compter du 1^{er} Juillet 2021.

Conséquences pratiques et comptables suite au départ des clubs parisiens

Le Comité est informé que :

. Le District PARISIEN a été créé dans le logiciel fédéral Foot2000 depuis le 06 Mai dernier ; néanmoins, à ce jour, les clubs de ce District ne lui sont pas encore rattachés informatiquement,

. Après la migration informatique des clubs rattachés au District PARISIEN, les Districts quittés ne pourront plus effectuer ni extractions, ni interfaces Foot2000-CEGID Compta pour les clubs parisiens.

A ce titre, il convient que les Districts concernés soldent les dossiers des clubs parisiens actuellement rattachés à leur territoire en leur transmettant notamment un relevé de compte.

Sur la question des moyens d'action des Districts quittés face aux clubs parisiens qui ne régleraient pas le solde de leur compte-club, le Comité de céans statuera ultérieurement à réception d'éléments complémentaires des Districts quittés.

* Point de situation de la campagne ANS 2021

Le Comité relève qu'au 20 Mai 2021, seuls 31 clubs ont déposé une demande de subvention au titre de l'ANS et le regrette, étant observé qu'une large communication sur cette campagne ANS a été effectuée tant au niveau régional que départemental.

Le détail des dossiers déposés par District se présente comme suit :

- . District PARISIEN : 4
- . District de la SEINE-ET-MARNE : 5
- . District des YVELINES : 2
- . District de l'ESSONNE : 3
- . District des HAUTS-DE-SEINE : 4
- . District de la SEINE-SAINT-DENIS : 2
- . District du VAL DE MARNE : 4

. District du VAL-D'OISE : 7

Il est par ailleurs observé qu'une vingtaine de demandes sont également en cours de saisie.

Revenant sur l'analyse des dossiers, le Comité observe que :

. Les actions au titre du « Plan de Relance » (aide à la reprise et aide à l'achat de matériel COVID) font l'objet de peu de demandes (6 demandes) alors qu'il y aura deux enveloppes, une pour les demandes classiques (développement des pratiques, etc.) et une pour le Plan de relance.

. Beaucoup de Clubs n'ont proposé qu'une seule action alors qu'ils ont le droit à 3 actions au titre du « Développement des pratiques ».

* Propositions d'attribution de médailles FFF

Compte tenu du nombre important de demandes formulées, le Président précise que ce dossier est en instance dans l'attente d'une concertation Ligue – Districts sur le contingent de médailles alloué à chaque instance.

* Demande du District des YVELINES : avis de l'Equipe Technique Régionale sur la pratique en mixité d'une équipe U15 F

Le Comité,

Vu la demande du District des YVELINES quant à la participation d'une équipe U15 F à son Championnat U14,

Vu les dispositions de l'article 155.2 des Règlements Généraux de la F.F.F. telles que modifiées par l'Assemblée Fédérale du 12 Mars 2021 (« *Par ailleurs les équipes féminines U15F peuvent participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13, U14 ou U15, à 11 ou à 8, sur accord du Comité de Direction du District ou de la Ligue, après avis de l'équipe technique régionale.* »),

Vu l'avis de l'Equipe Technique Régionale quant à la participation d'une équipe féminine à une compétition masculine, avis duquel il ressort que l'accord pourrait être donné sous réserve du respect de certaines conditions (niveau de pratique du club dans les compétitions féminines et engagement d'une équipe de la même catégorie dans les compétitions féminines),

Vu la nécessité d'adopter une position uniforme pour l'ensemble du territoire francilien,

Vu les articles 4 et 5 des Statuts de la Ligue,

Après discussions,

Décide à l'unanimité que le Comité de Direction de la Ligue ou du District ne pourra autoriser la participation d'une équipe U15 F à des épreuves masculines U13, U14 ou U15, à 11 ou à 8, que si et seulement si :

. Le club demandeur a une équipe engagée en D1 Féminine, D2 Féminine ou dans le Championnat National U19 F,

Et

. Le club demandeur engage, pour la même saison, une équipe dans les épreuves régionales ou départementales féminines U15 F, à 11 si le club participe avec son équipe U15 F à une épreuve masculine à 11 ou à 8 s'il participe à une épreuve masculine à 8, et y participe jusqu'à leur terme.

* Livraison des textiles des Labels Ecole de Foot Féminine 2019

Le Comité est informé que la partie textile des dotations Labels Ecole de Foot Féminine 2019 vient d'être livrée par la F.F.F.. Après répartition de ce reliquat de dotations, les Districts seront invités à les récupérer pour distribution aux clubs concernés.

* Dotations des opérations « Solidarité Clubs », « Foot féminin c'est déjà un but » et « Top Futsal »

Le Président informe le Comité que les dotations des opérations « Solidarité Clubs », « Foot féminin c'est déjà un but » et « Top Futsal » seront remises aux clubs concernés dans le courant du mois de Juin 2021.

* Mouvements dans les clubs

Il est préalablement rappelé aux Districts que toutes les procédures liées aux mouvements dans les clubs sont maintenant dématérialisées (espace « Vie des Clubs » dans le logiciel fédéral) ; dans ce cadre-là, et afin de permettre à chaque instance d'appréhender au mieux son rôle, la F.F.F. a rédigé un guide pratique, lequel guide doit servir de support pour le traitement des différentes demandes, et notamment des demandes d'affiliation. Il est ainsi vivement conseillé aux Districts de se référer audit guide lors de l'étude des différentes demandes qui leur sont soumises.

- Demandes d'affiliation pour 2021/2022

Le Comité émet un avis favorable aux demandes d'affiliation suivantes :

Club Libre

. OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY (94)

Club Futsal

. LES CONSTRUCTEURS CFM DU BTP (78)

. Demande d'affiliation de l'association « RACING CENTRE SPORTING CLUB » (75) – Dossier traité par le District du VAL DE MARNE

Le Comité,

Pris connaissance du dossier de demande d'affiliation de l'association « RACING CENTRE SPORTING CLUB »,

Vu les dispositions de l'article 23 des Règlements Généraux de la F.F.F. relatives à l'affiliation d'une association à la F.F.F.,

Vu les préconisations de la F.F.F. en matière de traitement des demandes d'affiliation,

Vu la non-conformité de l'attestation sur l'honneur (non-utilisation du modèle d'attestation fourni par la F.F.F.),

Vu la non-conformité des Statuts de cette association avec une affiliation à la F.F.F. (absence de la pratique du football dans l'objet statutaire et absence d'élection du Président par l'Assemblée Générale de l'association),

Vu l'absence de mentions obligatoires (telles que le lieu de l'Assemblée Générale, les membres présents, les résolutions soumises au vote et les résultats des votes) dans le « procès-verbal » de l'Assemblée Générale constitutive de l'association,

Vu l'incohérence entre la date de création mentionnée sur ledit « procès-verbal » (le 07 décembre 2020) et les dates mentionnées sur le récépissé de déclaration de création de l'association à la Préfecture (le 04 décembre 2020 pour la date de déclaration et le 29 novembre 2020 pour la date de décision),

Par ces motifs,

Emet un avis défavorable à cette demande d'affiliation.

. Demande d'affiliation de l'association « HOMME II TERRAIN ACADEMY » (93)

Le Comité,

Pris connaissance du dossier de demande d'affiliation de l'association « HOMME II TERRAIN ACADEMY »,

Vu les dispositions de l'article 23 des Règlements Généraux de la F.F.F. relatives à l'affiliation d'une association à la F.F.F.,

Vu les préconisations de la F.F.F. en matière de traitement des demandes d'affiliation,

Vu la non-conformité de l'attestation sur l'honneur (non-utilisation du modèle d'attestation fourni par la F.F.F.),

Vu la non-conformité des Statuts de cette association avec une affiliation à la F.F.F. (absence de la pratique du football dans l'objet statutaire),

Par ces motifs,

Emet un avis défavorable à cette demande d'affiliation.

Etant également observé que le nom du club saisi dans le logiciel ne correspond pas au nom de l'association tel qu'il figure sur le récépissé de déclaration de création de l'association à la Préfecture.

. Demande d'affiliation de l'association « BOSS TON FOOT ACADEMY » (94)

Le Comité,

Pris connaissance du dossier de demande d'affiliation de l'association « BOSS TON FOOT ACADEMY »,

Vu le nom du club saisi dans le logiciel, « BOSS TON FOOT ACADEMY »,

Vu le nom de l'association tel qu'il figure sur le récépissé de déclaration de création de l'association à la Préfecture, « BOSS TON FOOT »,

Vu la conformité de toutes les autres pièces relatives à l'affiliation,

Par ces motifs,

Emet un avis favorable à cette demande sous le nom « BOSS TON FOOT ».

. Demande d'affiliation de l'association « ASSOCIATION ZENAGA DE FIGUIG » (94)

Le Comité,

Pris connaissance du dossier de demande d'affiliation de l'association « ASSOCIATION ZENAGA DE FIGUIG »,

Vu les dispositions de l'article 23 des Règlements Généraux de la F.F.F. relatives à l'affiliation d'une association à la F.F.F.,

Vu l'absence du récépissé de déclaration de création de l'association à la Préfecture (le document transmis étant un récépissé de déclaration de modification des dirigeants),

Vu l'absence du procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive de l'association (le document transmis étant le procès-verbal d'une Assemblée Générale Ordinaire),

Par ces motifs,

Emet un avis défavorable à cette demande d'affiliation.

. Demande d'affiliation de l'association « GAGNY UNITED FUTSAL CLUB »

Le Comité,

Pris connaissance du dossier de demande d'affiliation de l'association « GAGNY UNITED FUTSAL CLUB »,

Vu les dispositions de l'article 23 des Règlements Généraux de la F.F.F. relatives à l'affiliation d'une association à la F.F.F.,

Vu les préconisations de la F.F.F. en matière de traitement des demandes d'affiliation,

Vu l'absence de l'attestation sur l'honneur du Président de l'association,

Vu l'incohérence entre les dates de création mentionnées sur le procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive (les 05 et 11 Août 2020) et celle mentionnée sur le récépissé de déclaration de création de l'association à la Préfecture et sur les Statuts (le 05 Août 2020),

Par ces motifs,

Emet un avis défavorable à cette demande d'affiliation.

- Cessations définitives d'activité

Le Comité prend acte de la cessation définitive d'activité du club suivant :

Club Foot Loisir

. 845 969 – CHAMP DE MARS CLERC A.S. (92)

- Changement de titre

Le Comité prend acte du changement de nom du club suivant :

Club Libre

. 580 489 – PARISIS F.C. (95) devient FOOTBALL CLUB HERBLAY SUR SEINE (95)

Etant précisé que ce changement de titre sera pris en compte par les instances fédérales à compter du 1er juillet 2021.

- Sorties de Club Omnisports

Clubs Libres

. 520 101 - SAINT MICHEL SPORTS (91)

Le Comité

Vu la dissolution de l'association omnisports SAINT MICHEL SPORTS et de toutes ses Sections sportives dont la Section Football,

Vu l'accord donné par ladite association quant au transfert des droits sportifs acquis à l'issue de la saison 2020/2021 par ses équipes vers la nouvelle association, SAINT MICHEL F.C. 91.,

Par ces motifs,

Autorise le transfert des droits sportifs acquis à l'issue de la saison 2020/2021 par les équipes de SAINT MICHEL SPORTS vers la nouvelle association « SAINT MICHEL F.C. 91. », sous réserve d'affiliation à la F.F.F. de cette dernière association et du règlement des éventuelles situations débitrices vis-à-vis de la Ligue et du District.

. 526 862 – BALLAINVILLIERS A.S. (91)

Le Comité

Vu la dissolution de l'association omnisports BALLAINVILLIERS A.S. et de toutes ses Sections sportives dont la Section Football,

Vu l'accord donné par ladite association quant au transfert des droits sportifs acquis à l'issue de la saison 2020/2021 par ses équipes vers la nouvelle association, ASSOCIATION SPORTIVE BALLAINVILLIERS FOOTBALL,

Par ces motifs,

Autorise le transfert des droits sportifs acquis à l'issue de la saison 2020/2021 par les équipes de BALLAINVILLIERS A.S. vers la nouvelle association « ASSOCIATION SPORTIVE BALLAINVILLIERS FOOTBALL », sous réserve d'affiliation à la F.F.F. de cette dernière association et du règlement des éventuelles situations débitrices vis-à-vis de la Ligue et du District.

- Groupements de Clubs

. Projets de création

. Projet de création d'un groupement, sous la forme d'une association dénommée « ENTENTE FOOTBALL PAYS DE FONTAINEBLEAU », entre les clubs suivants : RC PAYS DE FONTAINEBLEAU / US AVONNAISE / FC HERICY VULAIN SAMOREAU / FC MORET VENEUX – *District de SEINE-ET-MARNE*

Le Comité,

Pris connaissance du projet de création d'un groupement entre les clubs susnommés pour les catégories des U6 F aux Seniors F,

Met le dossier en instance dans l'attente de sa régularisation.

. Projet de création d'un groupement, sous la forme d'une association dénommée « CLUB ATHLETIQUE DE VITRY 94.2 », entre les clubs suivants : CA VITRY / AS ULTRA-MARINE VITRY / OLYMPIQUE CLUB D'IVRY – *District du VAL DE MARNE*

Le Comité,

Pris connaissance du projet de création d'un groupement entre les clubs susnommés pour les catégories des U6 aux U20 (filles et garçons),

Met le dossier en instance dans l'attente de sa régularisation.

. Cessation définitive d'activité

. 546 180 - Groupement « MARLY FC 78 » - *District des YVELINES*

Le Comité,

Vu les pièces versées au dossier (courriers de l'US MARLY LE ROI et du CS PORT MARLY et mail du District des YVELINES),

Prend acte de la cessation définitive d'activité du groupement susmentionné,

Et met le dossier en instance pour ce qui concerne l'attribution des droits sportifs du groupement à l'issue de la saison 2020/2021.

- Demandes de changement de District

. 560 299 – U.S. SPEALS (93)

Le Comité,

Pris connaissance de la correspondance de l'US SPEALS par laquelle ledit club demande son rattachement au District PARISIEN à compter de la saison 2021/2022,

Vu les dispositions de l'article 22 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu le lieu d'exercice de l'activité sportive effective du club (parc interdépartemental des sports de Bobigny), étant rappelé que la Mairie de Paris alloue des créneaux aux associations parisiennes sur cette installation dont elle assure la cogestion,

Vu l'avis favorable du District de la SEINE-SAINT-DENIS,

Autorise le rattachement de l'US SPEALS au District PARISIEN à compter du 1^{er} Juillet 2021.

. 540 374 – ANTILLAIS PARIS 19^{ème} (93)

Le Comité,

Pris connaissance de la correspondance de ANTILLAIS PARIS 19^{ème} par laquelle ledit club demande son rattachement au District PARISIEN à compter de la saison 2021/2022,

Vu les dispositions de l'article 22 des Règlements Généraux de la F.F.F.,

Vu le lieu d'exercice de l'activité sportive effective du club (stade Jules Ladoumègue à Paris),

Vu l'avis favorable du District de la SEINE-SAINT-DENIS,

Autorise le rattachement de ANTILLAIS PARIS 19^{ème} au District PARISIEN à compter du 1^{er} Juillet 2021.

- Projets de fusion

Le Comité,

Prend connaissance des projets de fusion suivants pour la saison 2021/2022,

Et rappelle aux clubs concernés qu'en application des dispositions de l'article 39.2 des Règlements Généraux de la F.F.F., la validation de la fusion est conditionnée au fait qu'ils aient régularisé leurs éventuelles situations débitrices vis-à-vis de la Ligue et du District :

. AS JEUNESSE ACHERES (560 668) & HR CITY (560 125) – *District des YVELINES*

Projet de fusion-absorption (le club absorbant étant l'AS JEUNESSE ACHERES) – Dossier complet

. FC BRUNOY (500 162) & REVELATION FOOT ACADEMIE – *District de l'ESSONNE*

Dossier en attente de précisions.

. CS TERNES PARIS OUEST – *District PARISIEN*

Projet de fusion avec une association qui n'est pas encore affiliée à la F.F.F. - Dossier en attente de précisions.

. FC LES LILAS (503 477) & PARIS LILAS (580 562) – *District de la SEINE-SAINT-DENIS*

Projet de fusion-absorption (le club absorbant étant le FC LES LILAS) – Dossier complet

. BAGNOLET ACADEMIE 93 (582 656) & BAGNOLET FC (581 825) - *District de la SEINE-SAINT-DENIS*

Projet de fusion-crétion – Dossier en attente de précisions.

. FC TREMBLAY (544 872) & CITE SPORT CULTURE (563 679) - *District de la SEINE-SAINT-DENIS*

Projet de fusion-absorption (le club absorbant étant le FC TREMBLAY) – Dossier en attente de précisions.

. FC RED STAR (500 002) & AS ELECTRICITE DE PARIS (609 234) - *District de la SEINE-SAINT-DENIS*

Projet de fusion-absorption (le club absorbant étant le FC RED STAR) – Dossier en attente de précisions.

. Projet de fusion entre le FC SAINT-ARNOULT 78 (517 404) & le FC CORBREUSE SAINTE MESME (590 700) – Districts des YVELINES et de l'ESSONNE

Le Comité,

Prend connaissance du projet de fusion-absorption entre les clubs susmentionnés (le club absorbant étant le FC SAINT-ARNOULT 78), lesquels ne sont pas rattachés au même District, Vu la possibilité de déroger à la règle selon laquelle une fusion ne peut être réalisée qu'entre des clubs d'un même District (article 39.2 des Règlements Généraux de la F.F.F.),

Vu la situation géographique de ces deux clubs,

Autorise ce projet de fusion entre ces deux clubs n'appartenant pas au même District,

Et leur rappelle qu'en application des dispositions de l'article précité, la validation de cette fusion est notamment conditionnée au fait qu'ils aient régularisé leurs éventuelles situations débitrices vis-à-vis de la Ligue et de leur District respectif.

Technique

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à la Technique :

* Réunions de coordination technique et séminaires

. Le 21.04.2021 : réunion « projet PEFA » avec le Lycée Pierre de Coubertin de Meaux

. Le 21.04.2021 : accueil et présentation de Norberto DA SILVA, CTD-PPF affecté au territoire d'activité du District des HAUTS-DE-SEINE

. Le 06.05.2021 : réunion DTN/DTR sur la pratique des U13

. Le 06.05.2021 : réunion des jurys d'épreuve VAE

. Le 07.05.2021 : accueil et présentation de Lounis HATTAB, CTD-PPF affecté au territoire d'activité du District du VAL-D'OISE

. Le 10.05.2021 : visite DTN/DTR du lycée Pierre de Coubertin de Meaux (projet PEFA)

. Les 10 et 11.05.2021 : séminaire FFF / Ligues sur le handicap

. Le 18.05.2021 : réunion « projet PEFA » LPIFF / Meaux/ Rectorat

. Le 19.05.2021 : réunion d'information sur la VAE 2021-2022

. Le 20.05.2021 : réunion de la Commission Régionale Technique

Revenant sur les deux projets en cours de création de PEFA, le Président rappelle que son objectif est qu'à terme, il y ait 1 PEFA par District ; à ce titre, il invite les Présidents de District à se saisir de ce dossier afin de favoriser l'émergence de PEFA sur leur territoire.

* La formation des éducateurs

- Formations type Modules organisées sur la période du 12.04 au 20.05.2021 :

. 77 : SEN - Module Seniors / Du 22.04 au 23.04.2021 / Nombre de stagiaires : 16

. 77 : U11 - Module 9-10 ans / Du 26.04 au 27.04.2021 / Nombre de stagiaires : 16

. 77 : U11 - Module 9-10 ans / Du 06.05 au 07.05.2021 / Nombre de stagiaires : 13

. 77 : U13 - Module 11-12 ans / Du 10.05 au 11.05.2021 / Nombre de stagiaires : 14

. 77 : U15 - Module 13-14 ans / Du 01.04 au 02.04.2021 / Nombre de stagiaires : 15

. 77 : U15 - Module 13-14 ans / Du 19.04 au 20.04.2021 / Nombre de stagiaires : 18

. 77 : U9 - Module 7-8 ans / Du 19.04 au 20.04.2021 / Nombre de stagiaires : 16

. 77 : U9 - Module 7-8 ans / Du 03.05 au 04.05.2021 / Nombre de stagiaires : 10

. 77 : U9 - Module 7-8 ans / Du 17.05.2021 au 18.05.2021 / Nombre de stagiaires : 14

. 78 : SEN - Module Seniors / Du 26.04 au 27.04.2021 / Nombre de stagiaires : 15

- . 78 : U11 - Module 9-10 ans / Du 22.04 au 23.04.2021 / Nombre de stagiaires : 16
- . 78 : U17-U19 - Module 15-18 ans / Du 10.05 au 11.05.2021 / Nombre de stagiaires : 16
- . 78 : U9 - Module 7-8 ans / Du 19.04 au 20.04.2021 / Nombre de stagiaires : 16
- . 91 : U11 - Module 9-10 ans / Du 17.05 au 18.05.2021 / Nombre de stagiaires : 16
- . 91 : U11 - Module 9-10 ans / Du 22.04 au 23.04.2021 / Nombre de stagiaires : 9
- . 91 : U13 - Module 11-12 ans / Du 08.04 au 09.04.2021 / Nombre de stagiaires : 15
- . 91 : U17-U19 - Module 15-18 ans / Du 10.05 au 11.05.2021 / Nombre de stagiaires : 14
- . 91 : U9 - Module 7-8 ans / Du 03.05 au 04.05.2021 / Nombre de stagiaires : 15
- . 92 : U11 - Module 9-10 ans / Du 08.04 au 09.04.2021 / Nombre de stagiaires : 17
- . 92 : U11 - Module 9-10 ans / Du 22.04 au 23.04.2021 / Nombre de stagiaires : 15
- . 92 : U13 - Module 11-12 ans / Du 29.04 au 30.04.2021 / Nombre de stagiaires : 14
- . 92 : U15 - Module 13-14 ans / Du 26.04 au 27.04.2021 / Nombre de stagiaires : 15
- . 92 : U9 - Module 7-8 ans / Du 26.04 au 27.04.2021 / Nombre de stagiaires : 15
- . 93 : SEN - Module Seniors / Du 06.05 au 07.05.2021 / Nombre de stagiaires : 14
- . 93 : U11 - Module 9-10 ans / Du 12.04 au 13.04.2021 / Nombre de stagiaires : 16
- . 93 : U11 - Module 9-10 ans / Du 17.05 au 18.05.2021 / Nombre de stagiaires : 16
- . 93 : U11 - Module 9-10 ans / Du 10.05 au 11.05.2021 / Nombre de stagiaires : 8
- . 93 : U13 - Module 11-12 ans / Du 19.04 au 20.04.2021 / Nombre de stagiaires : 16
- . 93 : U15 - Module 13-14 ans / Du 29.04 au 30.04.2021 / Nombre de stagiaires : 16
- . 93 : U17-U19 - Module 15-18 ans / Du 22.04 au 23.04.2021 / Nombre de stagiaires : 16
- . 93 : U9 - Module 7-8 ans / Du 26.04 au 27.04.2021 / Nombre de stagiaires : 16
- . 93 : U9 - Module 7-8 ans / Du 03.05 au 04.05.2021 / Nombre de stagiaires : 13
- . 94 : SEN - Module Seniors / Du 12.04 au 13.04.2021 / Nombre de stagiaires : 14
- . 94 : U11 - Module 9-10 ans / Du 22.04 au 23.04.2021 / Nombre de stagiaires : 16
- . 94 : U11 - Module 9-10 ans / Du 06.05 au 07.05.2021 / Nombre de stagiaires : 17

Soit un total de 39 modules réalisées pour 532 stagiaires inscrits.

- . IDF : CFF4 - Module « Le projet associatif » / Du 15.04 au 16.04.2021 / Nombre de stagiaires : 16
- . IDF : CFF4 - Module « Le projet associatif » / Du 19.04 au 20.04.2021 / Nombre de stagiaires : 15
- . IDF : CFF4 - Module « Le projet associatif » / Du 19.04 au 20.04.2021 / Nombre de stagiaires : 15
- . IDF : CFF4 - Module « Le projet associatif » / Du 26.04 au 27.04.2021 / Nombre de stagiaires : 15
- . IDF : CFF4 - Module « Le projet associatif » / Du 29.04 au 30.04.2021 / Nombre de stagiaires : 15
- . IDF : CFF4 - Module « Le projet associatif » / Du 29.04 au 30.04.2021 / Nombre de stagiaires : 15

Soit un total de 6 modules réalisées pour 90 stagiaires inscrits.

- Séquence 4 – Mise en Situation Professionnelle
- . 77 : 13 sessions réalisées / 65 stagiaires inscrits
- . 78 : 10 sessions réalisées / 203 stagiaires inscrits
- . 91 : 23 sessions réalisées / 274 stagiaires inscrits
- . 92 : 11 sessions réalisées / 114 stagiaires inscrits
- . 93 : 11 sessions réalisées / 291 stagiaires inscrits
- . 94 : 7 sessions réalisées / 84 stagiaires inscrits
- . 95 : 9 sessions réalisées / 192 stagiaires inscrits
- . IDF : 5 sessions réalisées / 46 stagiaires inscrits

Soit un total de 1 269 stagiaires inscrits pour 1 160 présents (109 stagiaires absents).

- Titres à Finalité Professionnelle

. Brevet de Moniteur de Football

L'ensemble des modules ont été réalisés.

Parcours VAE : épreuves d'entretien les 22, 23, 26 et 27.05.2021 (17 candidats)

Inscription saison 2021/2022 en cours

. Brevet d'Entraîneur de Football

Parcours Discontinu - 3 sessions réalisées comme suit :

* Du 12 au 16.04.2021 – Semaine 6 (promotions 1 et 2)

* Du 03 au 07.05.2021 – Semaine 6 (promotion 3)

Parcours VAE : épreuves d'entretien les 22, 23, 26 et 27.05.2021 (2 candidats)

Inscription saison 2021/2022 en cours

- Formation Continue

. Dans le cadre du plan fédéral de formation continue BEES1/BMF/BEF, il a été organisé les sessions de formation suivantes :

* Les 22 et 23.04.2021 : session sur la thématique « L'Entraînement des défenseurs » (17 participants)

* Les 10 et 11.05.2021 : session sur la thématique « La préformation et la formation » (23 participants)

* Développement des pratiques

. Le 04.05.2021 : réunion de réflexion sur l'application de l'article 155 des Règlements Généraux de la F.F.F. avec Marie-Christine TERRONI, Christine AUBERT, Céline LAPERTOT et Ali MOUCER.

* Le Projet de Performance Fédéral

. U15 F : stage national du 13 au 16.05.2021 à Clairefontaine : 16 joueuses de la Ligue

convoquées / 15 joueuses présentes (la 16^{ème} joueuse étant blessée) représentant 9 clubs

. U15 : à la demande de la F.F.F., organisation d'un rassemblement le 12.06.2021.

Arbitrage

Le Comité prend connaissance de différentes informations et/ou actions relatives à l'arbitrage :

* Réunions et échanges

. Le 15.04.2021 : échange avec Jonathan PRESSE (Arbitre D1 FUTSAL) en visioconférence

* Formation continue

. Formation continue des arbitres de la filière « Espoirs et Aspirants » (envoi et correction épreuves théoriques)

. Formation continue des élèves de la Section Sportive Scolaire – Filière Arbitrage de Meaux (transmission de documents via la plateforme DARTFISH)

. Formation en présentiel avec les 4 candidats FFU 2 (méthodologie du test théorique)

CONSEQUENCES DES DECISIONS DU COMEX DES 06 ET 20 MAI 2021

Le Comité prend connaissance de la décision du Comité Exécutif de la F.F.F. du 06 Mai 2021 relative aux conséquences de la saison « blanche » sur l'application de certaines dispositions des textes fédéraux, et reste dans l'attente de certaines précisions.

Le document de synthèse dont il a été donné lecture sera transmis aux membres du Comité.

PROJET D'ÉVOLUTION DES CHAMPIONNATS REGIONAUX U15 F ET U18 F

Le Comité prend connaissance du projet d'évolution des Championnats Régionaux U15 F et U18 F au terme duquel des divisions seraient créées au sein de ces épreuves, et décide de surseoir à statuer dans l'attente de l'avis des clubs concernés sur ledit projet.

A ce titre, une réunion de présentation du projet auxdits clubs sera organisée dans les prochaines semaines.

QUESTIONS DIVERSES

C. PORNIN

. Revient sur la mission qui lui a été confiée par le Président (thématique : fonctionnement des Commissions Départementales Techniques).

C. LAQUIERRE

. Fait un point des travaux en cours au sein de la Commission Régionale de Gestion et Formation des Délégués ; des propositions de modifications au Règlement Intérieur de la Commission seront effectuées.

S. VEISSIERE

. Se réjouit de la création à venir de 2 PEFA sur le territoire de la Ligue.

. Revient sur les missions qui lui ont été confiées par le Président (thématiques : suivi du PEFA dans les Districts, gestion et suivi des jeunes arbitres, les classes d'arbitrage dans les Collèges).

C. DEVILLE-CAVELLIN

. Revient sur les préconisations fédérales en matière de reprise d'activité et les conséquences sur le traitement des demandes d'homologation de tournois des clubs.

Après discussion, le Comité précise que les tournois et autres rassemblements doivent être organisés dans le respect des préconisations fédérales (nombre d'équipes participantes, nombres de joueurs, etc.) et dit qu'à défaut, les tournois ne pourront pas être homologués par la Ligue ou le District.

P. COLLOT

. Revient sur la réunion arbitres – délégués organisée par le District et souligne la très forte participation de ces acteurs.

. Fait un point de la vente du siège social du District (site de Melun).

P. SURMON

. Nomination d'un Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage (M. Nicolas DENNIELOU).

. Recrutement en cours d'un CTD-DAP.

. Revient sur la 1^{ère} réunion de la Commission Départementale des Féminines.

F. CHARRASSE

. Revient sur les discussions en cours avec l'association Football Ecologie France.

. Organisation de stages d'arbitres par catégorie

. Organisation d'un « café-visio » avec les référentes « Foot Féminin » des clubs.

A. BOUAJAJ

. Remercie Philippe COUCHOUX pour sa précieuse collaboration.

. Revient sur les travaux en cours quant à l'établissement de critères pour la répartition de l'aide aux clubs dans le cadre du Plan de sauvegarde de la Région Ile-de-France.

J. SANDJAK

. Revient sur l'étude réalisée par les Présidents de Ligue sur les tarifs des licences sur le territoire ; il précise que cette étude montre que les tarifs de la Ligue sont dans la moyenne des tarifs des licences.

. Revient sur la réunion « Président de Ligue – Présidents de District » qui s'est déroulée le 15 Mai dernier ; cette réunion de concertation avait pour objet de réfléchir et d'échanger sur les conditions de la reprise d'activité du football avec contact (organisation d'activités par les instances ou organisation laissée libre aux clubs – tournois, etc.).

Le Président
Jamel SANDJAK

Le Secrétaire Général
Ahmed BOUAJAJ